

PRÉFET DU

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

Affaire suivie par :
Régine POZET
Téléphone : 04 94 46 81 94
Courriel : [ddtm-demande-
defrichement@var.gouv.fr](mailto:ddtm-demande-defrichement@var.gouv.fr)

Toulon, le 3 avril 2020

Le Directeur Départemental
à

SARL TAMARINS DVLP
Représentée par M. BRANCALEONI Eric
12 avenue des Arlucs
06150 CANNES LA BOCCA

Objet: Attestation de non soumission à autorisation de défrichement.

Référence: Dossier n° 20.080/22 (à rappeler dans toute correspondance)
Commune : CAMPS LA SOURCE - Lieu-dit : LE PETIT PONT
Section – parcelle(s) : D 241-242-244-245-246

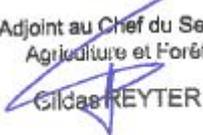
Madame, Monsieur,

Après instruction de votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que votre projet situé sur les parcelles référencées ci-dessus n'est pas soumis à autorisation de défrichement au motif suivant :

- Massif forestier de moins de 4 hectares.

Vous pouvez utiliser ce courrier (que je vous adresse en double exemplaire) auprès du service instructeur pour déposer votre dossier de permis de construire ou d'aménager.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'Adjoint au Chef du Service
Agriculture et Forêt

Gildas REYTER